

CASSON EXPRESS

Mars 2015

N° 2

Santé

Mme Bourdon, infirmière libérale, a intégré le cabinet situé 3 bis place de l'église à Casson. Elle rejoint ainsi les Kinésithérapeutes et le Docteur Meslin.
Mme Bourdon pratique des soins à domicile ou au cabinet sur RDV 7 jours sur 7.

Tél : 07 71 15 36 13

Elections

Les élections départementales françaises de 2015 auront lieu les 22 et 29 mars prochains afin de renouveler l'intégralité des conseils départementaux.

À compter de ce scrutin, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux », en vertu de la loi du 17 mai 2013.

- Les Bureaux de Votes seront ouverts de 8h à 18h.
- Pensez à vous munir de votre carte d'identité, indispensable pour pouvoir voter.
- En cas d'absence, pensez au vote par procuration : le mandant doit se présenter à la gendarmerie ou le Tribunal d'Instance de son secteur pour y remplir un formulaire.



Rappels

Sacs Jaunes

Sur Casson, les sacs jaunes sont collectés les mercredis des semaines paires.

Si votre sac jaune contient des déchets autres que des emballages, ils ne sera pas pris en charge par les services de ramassage. Il sera signalé par un autocollant et laissé sur place. Malheureusement, trop de sacs restent sur les trottoirs. Les animaux errants les éventrent et ceci entraîne des désagréments pour les riverains.

Donc, soyez vigilants sur les dates de ramassage, ne mettez pas vos sacs trop tôt et surtout rangez-les lorsqu'ils sont porteurs d'une étiquette. Merci, pour le bien vivre ensemble



Sacs déposés semaine 9

Horaires d'ouverture Mairie :

Lundi, mercredi et vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et jeudi :
de 9h à 12h / fermeture au public
l'après midi

Samedi :
ouverture les 1er et 3ème samedi
de chaque mois de 9h à 12h



Infos Casson

Contre les frelons asiatiques : faites des pièges dès maintenant !

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide, coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixé par deux agrafes) pour faire un entonnoir.

Au fond de cette bouteille, versez : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc qui repousse les abeilles et un trait de sirop de cassis, framboise...

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres. La pluie détruisant les phéromones qui attirent les frelons, il est nécessaire de renouveler le piège ou de le mettre à l'abri.

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!

Piégez dès le 1er février jusqu'au 1er mai, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques.

Passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc ...). Il vaudra donc mieux retirer vos pièges que vous réinstallerez début novembre.

Pour préserver l'écosystème, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique. C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde, faites-le savoir autour de vous.



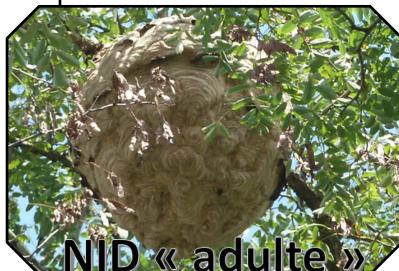
Devant le risque causé par la

présence, notamment sur le nord du département, du frelon asiatique, la municipalité a voté en votre faveur, une aide à l'éradication de nids de la manière suivante:

CAS 1 : Vous faites venir une entreprise d'éradication pour un nid présent «à hauteur d'homme», l'aide municipale sera de 50% de votre facture, jusqu'à concurrence de 100€.

CAS 2 : S'il s'agit d'éradiquer un nid «en hauteur» (dans un arbre par exemple), l'aide de la mairie sera à hauteur de 50% de votre facture, avec un maximum de 200€ de prise en charge.

Alors n'attendez pas les beaux jours, et n'hésitez pas à vous renseigner en mairie pour de plus amples informations. Pour information, l'éradication des petits nids ou «nids naissants» peut être prise en charge par un organisme dédié. S'ils sont plus gros, vous serez dans le cas 1 ou 2.



Là encore, renseignez-vous en Mairie.

NID « adulte »



Un détecteur de fumée obligatoire depuis le 8 mars !

Le saviez vous ? La loi du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans tous les logements depuis le 8 mars 2015. Il est encore temps !

Le DAAF (détecteur autonome avertisseur de fumée) est un dispositif qui se fixe au plafond, voire aux murs et qui détecte la présence de fumées dans un logement. Il émet alors une sonnerie stridente qui alerte les occupants et leur laisse le temps de réagir, particulièrement si l'incendie survient la nuit.

La loi du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans tous les logements avant le 8 mars 2015. Celle du 14 mars 2014 dite loi «ALUR» (accès au logement et à un urbanisme rénové) vient préciser que l'installation du DAAF incombe dorénavant aux propriétaires.

Pour en savoir plus sur les DAAF et les incendies domestiques , RDV vous sur le site de la commune : www.casson.fr

Rappel des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique : tous les logements devront être équipés de détecteurs de fumée à compter du **8 mars 2015**.



Infos Casson

Enfance-jeunesse

Planning des animations AJICO 2015 en période scolaire

Semaines	Mercredi après-midi	Vendredi soir	samedi
16-21 mars		accueil libre Local Casson	match de basket féminin NRB contre Montpellier- 2 unités
23-28 mars	Inscriptions vacances printemps	pique-nique + battle musical au local de Casson	inscriptions vacances de printemps
30 mars- 4 avril	accueil libre local Nort-sur-Erdre	accueil libre Local Casson	Salon du livre jeunesse à Sucé sur Erdre
6-11 avril		sortie -KFC- Bowling (6 unités)	Vacances de printemps

Inscriptions ALSH - Passerelle

Les inscriptions pour les vacances de printemps à ALSH et à la Passerelle auront lieu du 20 au 27 mars 2015. L'ALSH sera ouvert les 15 jours. Les fiches d'inscriptions et plaquettes seront téléchargeables sur le site internet à partir du 20 mars.

Inscriptions pour la rentrée 2015-2016

Les inscriptions pour la rentrée 2015-2016 aux services enfance jeunesse sont prévues du 27 avril au 6 juin inclus. Les dossiers seront téléchargeables sur le site internet et pourront être retirés en mairie à partir du 27 avril 2015.

Agenda

Mars

- 22- Chasse au trésor organisée par l'APEM, l'APEL et Casson Mon Pays
- 25, 27, 28 et 29- Représentation jeunes Trac salle municipale
- 26, 27, 28 et 29- Salon du Livre Erdre et Gesvres
- 28- Descente aux flambeaux et Saint Patrick Tu Doù Mat
Dîner et soirée dansante Grandchamp Arts Martiaux
- 31- Collecte « Don du sang » Salle des Loisirs Nort sur Erdre

Avril

- 11- Portes Ouvertes et marché de printemps école Ste Anne
- 19- Expo vente- fêtes des crêpes par le Club des Joyeux Amis
- 29- AG Tennis casson à 20h30

Mai

- 8- Commémoration 8 mai
- 16- Tournoi jeunes catégories de U10 à U13 au stade -AS Casson Foot
Soirée années 80' Casson Basket Club
- 20- Collecte « Don du sang » Salle des Loisirs Nort sur Erdre
- 21- Remise du Prix des Lecteurs à la Bibliothèque de Casson
- 23 et 24- Sortie Côtes d'Armor Tu Doù Mat
- 24- Kermesse de l'école Ste Anne
- 30- Tournoi amical judo par Grandchamp Arts Martiaux

Juin

- 5- AG Badminton Club
AG AS Casson Foot
- 6- Concours de palets sur plomb Badminton club
- 7- Animation enfants Tennis club Casson salle de sport
- 12- AG Casson Basket Club
AG Grandchamp Arts Martiaux
- 13- Concert de fin d'année EMI à Petit Mars
Pique nique fin de saison Grandchamp Arts Martiaux
- 20- Fête d'été école Montgolfier
- 28- Trophée de Tir à la corde au stade de foot Jeux Bretons



Travaux sur la commune

Rue du Bas du Bourg et rue des Moulins

A l'heure de la rédaction de cet article, les travaux d'aménagements de ces deux rues sont déjà bien avancés. Le marquage au sol et la pose du mobilier urbain en marqueront la fin prochainement.



Rue Sainte Marie

A travers ces travaux, la commune souhaite :

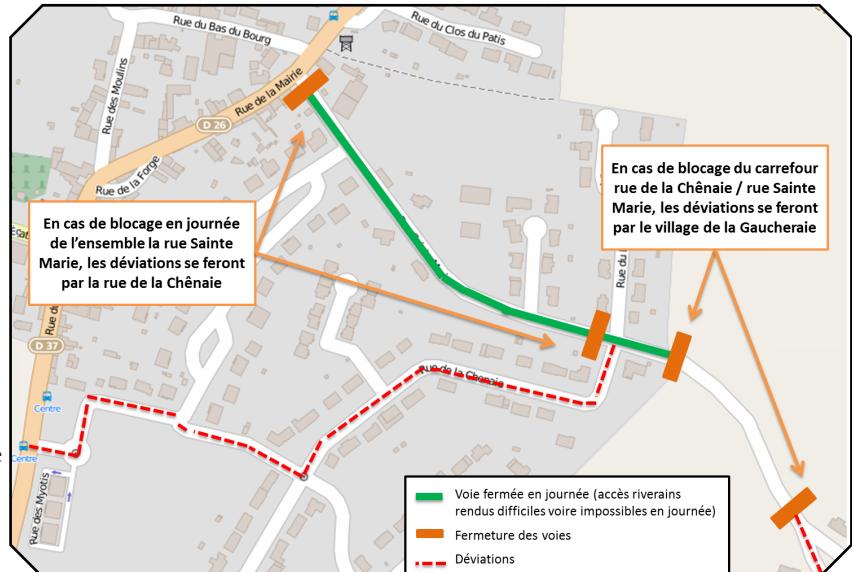
- sécuriser le cheminement des piétons
- desservir le centre bourg
- avoir des trottoirs confortables et accessibles
- proposer une circulation automobile douce.

Les travaux se dérouleront comme suit :

- la remise en état du réseau d'assainissement des eaux pluviales (depuis la première semaine de mars et durant 6 à 8 semaines)
- dans un second temps, l'effacement de réseaux (6 à 8 semaines)
- la pose des bordures et enrobés clôtureront ces travaux aux environs du 15 juillet 2015.

Nous sommes conscients que ces travaux vont engendrer des perturbations de la circulation. Il appartient donc à chacun de nous, de faire preuve de patience et de respecter les interdictions et déviations mises en place.

Merci



Clos du Plessis



La construction de nouveaux logements sociaux a débuté. Quinze maisons individuelles viendront agrandir le parc de logements sociaux de notre commune. Le bailleur social Gambetta en est le propriétaire et en assurera la gestion.

Séjours Séniors en Vacances

Vous avez 60 ans ou plus ? L'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) permet aux Seniors de bénéficier d'un séjour à un tarif préférentiel.

Les Adjoints de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG), en charge de l'Action Sociale, vous proposent un séjour à Damvix du 5 au 12 septembre et du 12 au 19 septembre 2015 au Village Club « L'Emeraude ».

Le coût du séjour (tarif négocié) « Senior en Vacances » en pension complète (activités en journée, animations en soirée comprises) est de :

- 204 € pour les personnes bénéficiaires de l'aide ANCV (50% du coût du séjour),
- 389 € pour les personnes non bénéficiaires de l'aide ANCV *

Le tarif n'inclut pas la taxe de séjour, l'assurance et le transport.

Les conditions pour être bénéficiaire :

- être âgé de 60 ans ou plus, à la date du départ
- être retraité ou sans activité professionnelle
- être non imposable avant déduction fiscale (impôt sur le revenu net avant corrections compris entre 0 € et 61€)
- résider en France

Profitez-en !

Renseignez-vous et inscrivez-vous en mairie, le plus tôt possible (nombre de places limité – maximum 120 personnes pour l'ensemble du territoire de la CCEG)

(*) Le séjour pourra être ouvert aux personnes non bénéficiaires de l'ANCV en fonction des places disponibles.

Horaires déchèteries

Comme à chaque changement d'heure, les déchèteries du territoire changent d'horaires.

La déchèterie de Sucé sur Erdre est désormais ouverte :

Le lundi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le mercredi et vendredi
de 14h à 18h

Le samedi
de 9h à 18h